

PROGRAMME D'APPUI A LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION



Séminaire de mi –parcours
BILAN ET PRESPECTIVES



17 décembre 2017
Centre International des Conférences
Staoueli, Alger



HOUARI Latifa
Expert économiste

01

**LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL :
CARACTÉRISTIQUES
ET
PROCÉDURES DE MISE EN ŒUVRE**

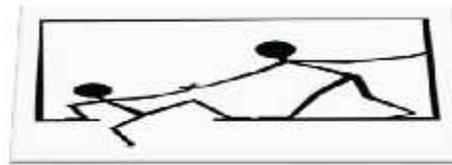


SOMMAIRE

- PETIT HISTORIQUE
- ACTEURS DU JUMELAGE
- RÔLE DE L'UGP3A
- RÔLE DU POINT FOCAL
- DEFINITION DU JUMELAGE
- GESTION DE PROJET DE JUMELAGE
 - DEFIS
 - FACTEURS CLES DE SUCCES

PETIT HISTORIQUE

1998 : Conçu pour aider les pays candidats à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires, pour adopter et mettre en œuvre le droit communautaire



2004 : Instrument a été élargi aux pays voisins dans une logique de partenariat et d'entraide , pour soutenir les domaines de coopération dans le cadre de la PEV

2005: Entrée en vigueur de l'Accord d'Association (AA)

2007: Programme d'appui à la mise en œuvre de l'AA

2009: Démarrage de l'Unité de Gestion du Programme

LES ACTEURS DU JUMELAGE

- **DUE**
- **UGP**
- **PF/ Administration bénéficiaire**
- **EM – Services CE**

04

Le P3A est un programme multisectoriel dont les thématiques de projets de jumelage s'inscrivent dans les dispositions de l'AA.

Rôle -UGP3A

MISSION :

- Soutenir la capacité du pays bénéficiaire à utiliser au mieux l'assistance de l'UE.

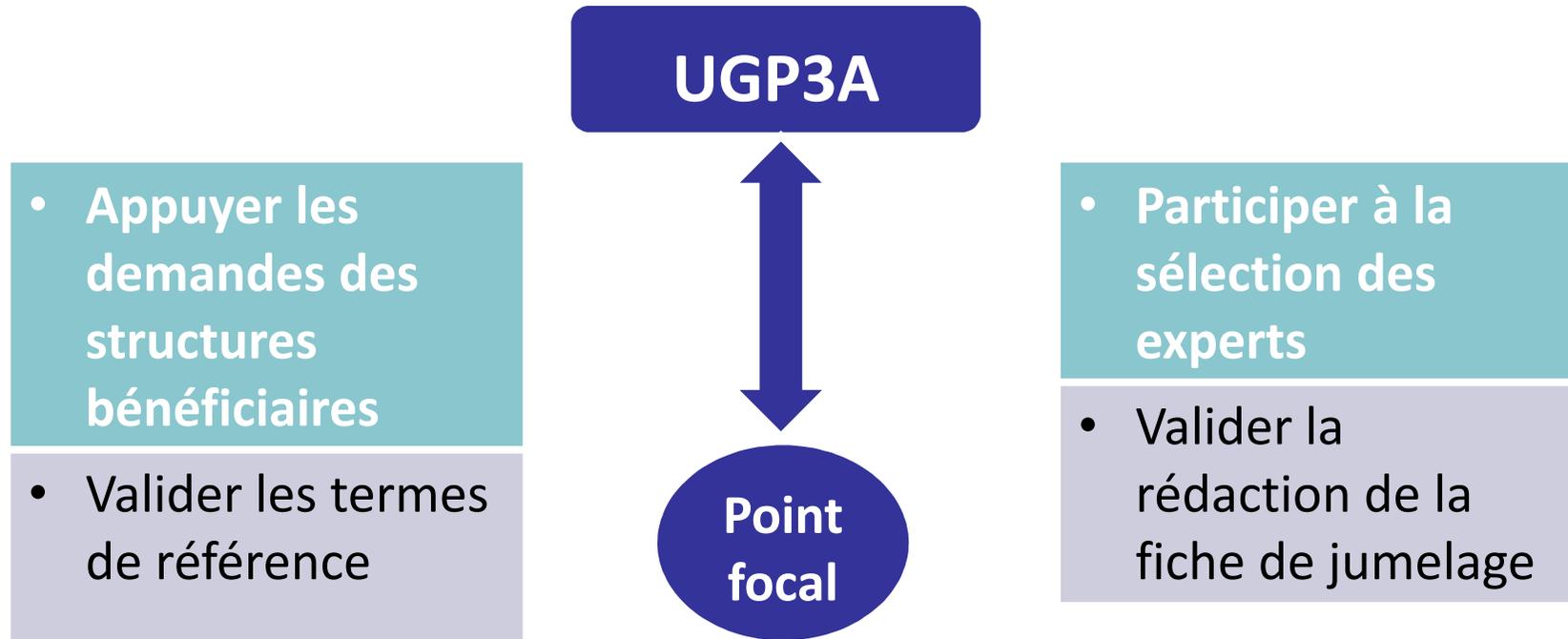
Activités :

- Promouvoir l'ensemble des instruments du P3A.
- Soutenir la préparation et la gestion des opérations de jumelage, selon les règles et procédures de la CE.
- Soutenir les points focaux au sein des ministères et autres organes publics dans le cadre de l'identification, de la planification, du lancement et de la coordination des projets de jumelage.

L'UGP a pour rôle de faciliter le développement du partenariat algéro-européen dans le cadre du P3A

Relations- UGP3A- Point Focal

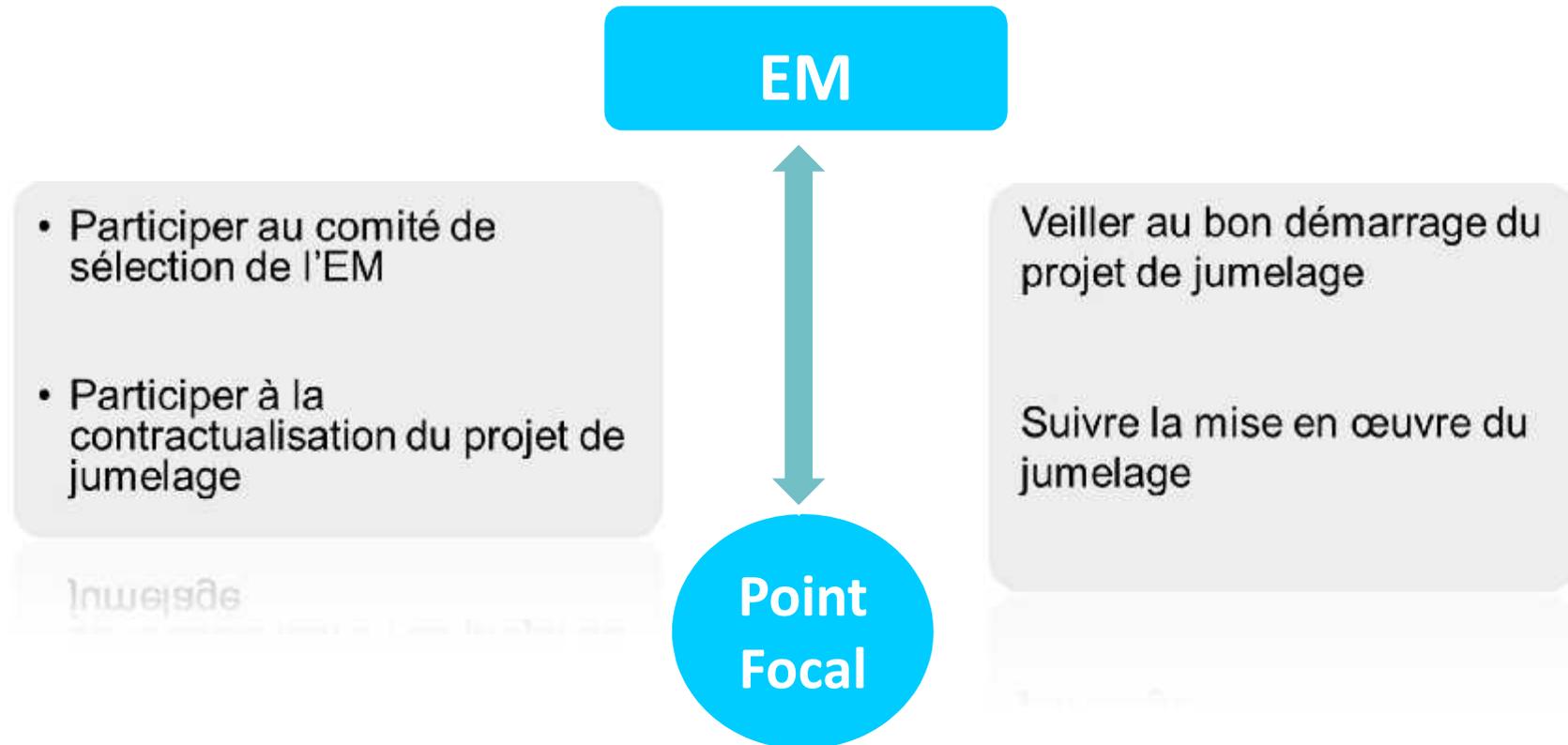
06



Le point focal est le référent principal dans l'élaboration et la réalisation d'un projet de jumelage

Relations EM - Point Focal

07



Le point focal est le référent principal dans l'élaboration et la réalisation d'un projet de jumelage

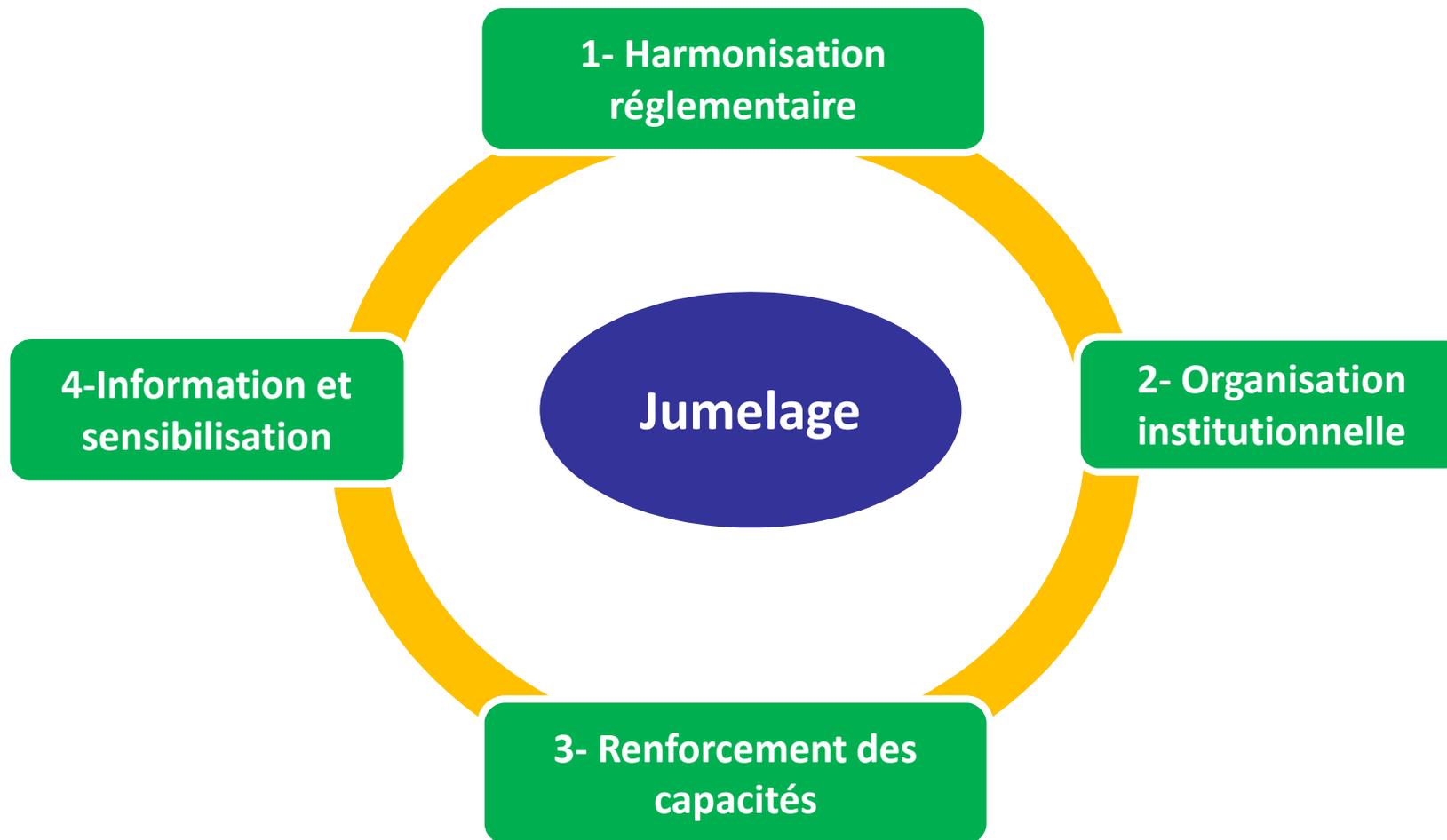
Le jumelage est un instrument de coopération administrative

- Le jumelage est un projet conjoint dans lequel chaque partenaire, EM et PB, assume ses responsabilités.
- Le jumelage a pour but d'améliorer et de moderniser l'institution bénéficiaire en renforçant ses capacités administratives en vue de l'application de l'acquis de l'UE.
- Le jumelage consiste à détacher des fonctionnaires des EM pour une période donnée afin de transférer l'expertise pratique du secteur public disponible dans leurs administrations nationales.

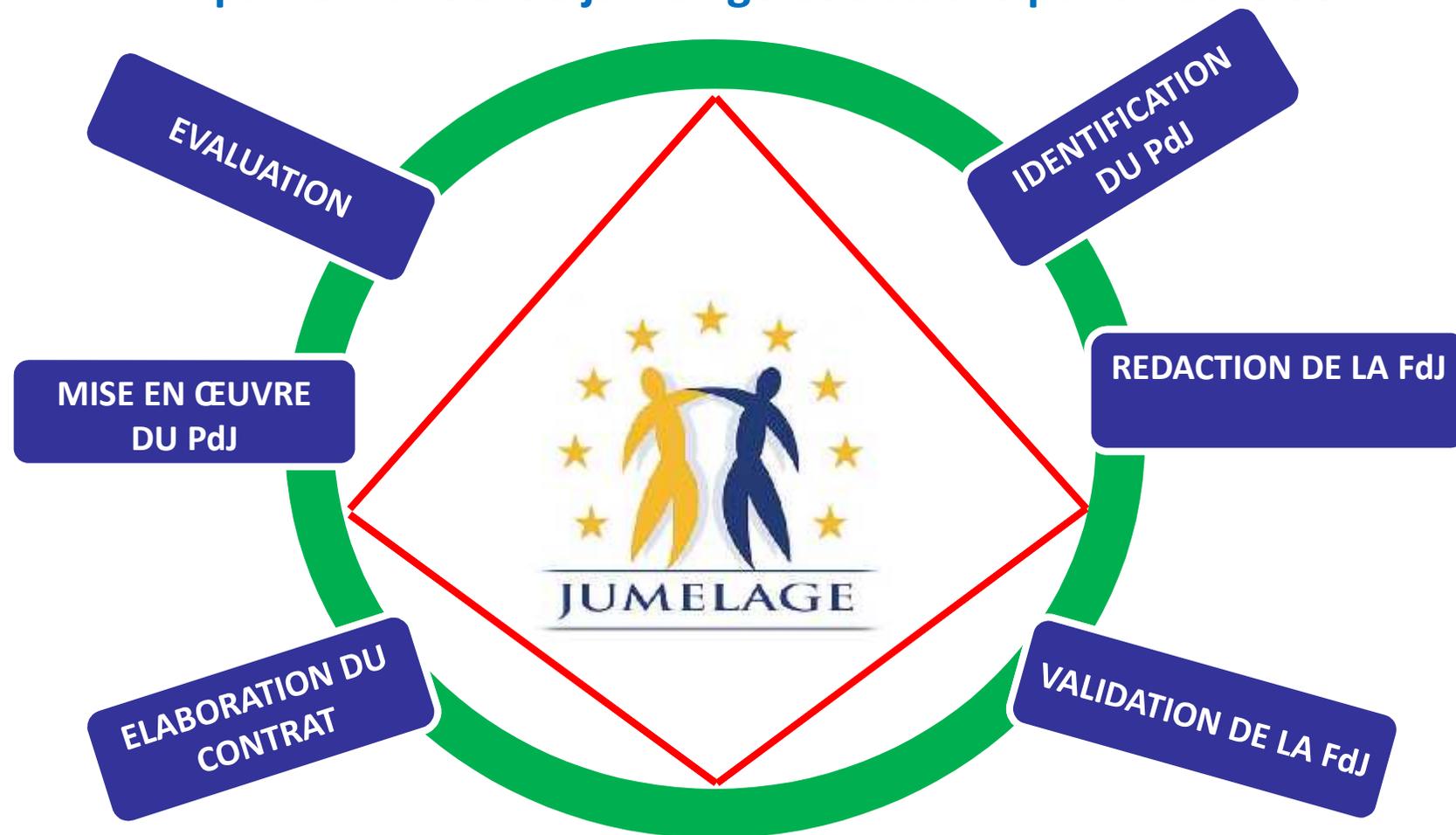
8

Le projet de jumelage se construit avec une expertise publique sur la base d'une volonté partagée entre pairs

LES VOILETS D'UN JUMELAGE



Le jumelage institutionnel est un instrument de coopération régi par le manuel de jumelage et encadré par un contrat



10

La mise en œuvre d'un jumelage obéit aux étapes d'un cycle de projet

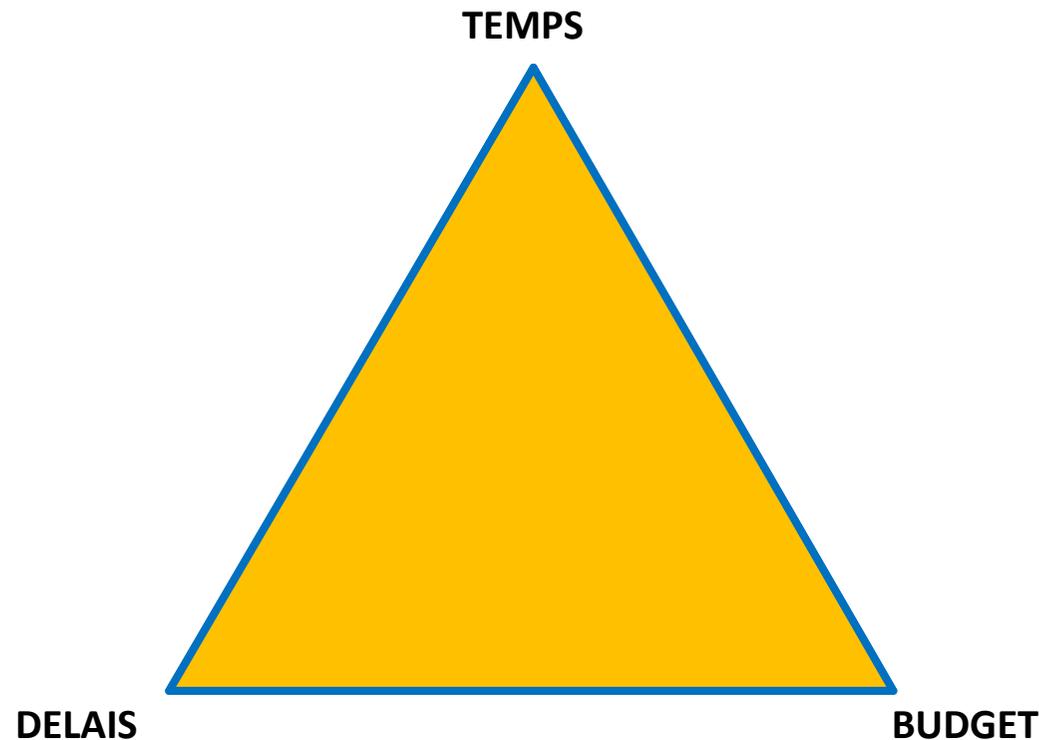
CARACTÉRISTIQUES D'UN JUMELAGE

- A la demande du bénéficiaire.
- En rapport avec l'Accord d'Association Algérie-UE.
- Expertise publique.
- Financement UE, contribution Algérie : un bureau pour le CRJ et son assistant(e), mise à disposition de salles pour les diverses conférences, et prise en charge de l'équipement lié à l'interprétariat.
- Durée : minimum 6 mois pour un jumelage léger;
en moyenne 24 mois pour un jumelage classique.

Ce qui implique en premier lieu le détachement d'un conseiller résident de jumelage qui est un fonctionnaire du secteur public.

Le jumelage vise des résultats obligatoires concrets et opérationnels

Tout projet est soumis à des contraintes qui s'imposent à lui



Une bonne gestion opérationnelle permet d'œuvrer dans les limites de ces contraintes

Le jumelage engendre des changements pour l'institution bénéficiaire

- Le jumelage met nécessairement en vis-à-vis des cultures et des pratiques professionnelles différentes.
- Le jumelage se cale sur des hypothèses censées être vérifiables.
- Le jumelage implique une autonomie opérationnelle de gestion.
- Le jumelage peut être vécu comme un surcroît de tâches au regard du poids de celles assumées au niveau de la gestion courante.
- Le jumelage nécessite un respect dans la programmation des VE
- Le jumelage met en jeu de multiples acteurs et éléments en interaction avec l'organisation de l'institution bénéficiaire.

Pour assurer le management du projet le comité de pilotage (COFIL) est institué. C'est une équipe transversale EM, PB/PF, DUE, UGP, dont le but est d'améliorer le suivi et de valider les décisions.

Le jumelage permet un saut qualitatif

- ❑ **Les facteurs clés de succès d'un projet de jumelage**
 - Engagement et la volonté affirmée de la hiérarchie.
 - Partage de la vision du projet et communication.
 - Mise à la disposition du projet les ressources humaines et matériels nécessaires.
 - Implication continue de tous les acteurs.
 - Implication étroite du PB dans la réalisation des livrables.
 - Préservation des priorités du projet pour éviter qu'elles n'entrent en contradiction avec la gestion courante et la fonction de l'institution bénéficiaire,

Capacité de changement est soutenue par des fonctionnaires compétents et efficaces.

PROGRAMME D'APPUI
A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION



Merci pour votre attention
HOUARI Latifa
Expert économiste
latifa.houari@p3a-algerie.org

latifa.houari@p3a-algerie.org

Expert économiste

HOUARI Latifa

Merci pour votre attention